

**COMMUNE DE FOREST**  
**Service de l'Urbanisme**  
Chaussée de Bruxelles, 112  
**B – 1190 BRUXELLES**

V/Réf : PU25886 (traité par M. Luis Masse)  
N/Réf. : JMB/FRT-2.142/s.597  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

**Objet :** FOREST. Place Saint-Denis, 61.  
Modification de la devanture, couverture de la cour, extension du commerce au premier étage ; aménagement d'un logement au deuxième étage et dans les combles.

En réponse à votre lettre du 2 décembre 2016 sous référence, reçue le 6 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

Le projet concerne un immeuble situé dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest et qui date visiblement d'avant 1932.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. B.D.U. - D.M.S. Mme Françoise Cordier ;  
B.D.U. - D.U. Mme Véronique Henry.